

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 12 avril 2022

**Présents** : Magali BONIN – Gérard BRUN – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

**Pouvoirs** : Mme Lydie CLAVEAU à Mme Magali BONIN

**Absents** : Marc JUVIN

**Secrétaire de séance** : Madeleine CLERET

### **Compte-rendu de la séance du 11 mars 2022 :**

Madame le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 11 mars 2022. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le document.

### **Affectations des résultats des budgets commune et assainissement pour l'année 2021 :**

Madame le Maire présente au conseil municipal les résultats (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2021 concernant les budgets commune et assainissement. Ces derniers doivent être validés par le conseil municipal afin d'être intégrés dans les budgets primitifs 2022 respectifs.

#### **Commune (avec report) :**

Fonctionnement : excédent de 140 714.37 €

Investissement : - 18 689.13 €

#### **Assainissement (avec report) :**

Fonctionnement : 1.88 €

Investissement : 33 486.64 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte la présentation et l'intégration des résultats 2021 dans les budgets primitifs 2022 de la commune et de l'assainissement.

### **Taux d'imposition 2022 :**

Vu la conjoncture financière actuelle, Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition et de les maintenir comme en 2021 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 37.69 %

- Taxe foncière (non bâti) : 33.33 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Valide le maintien des taux d'imposition de 2021 sans augmentation
- Accepte l'imputation des recettes dans le budget primitif 2022 de la commune
- Autorise Madame le Maire et les Adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Budget primitif 2022 de la commune :**

Madame le Maire présente au conseil municipal le détail des dépenses et recettes investissement et fonctionnement pour le budget primitif de 2022.

La section fonctionnement s'équilibre à 443 871.24 €

La section investissement s'équilibre à 124 785.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Valide les propositions pour le budget primitif 2022 de la commune

### **Budget primitif 2022 de l'assainissement :**

Madame le Maire présente au conseil municipal le détail des dépenses et recettes investissement et fonctionnement pour le budget primitif assainissement de 2022.

La section fonctionnement s'équilibre à 34 376.64 €

La section investissement recettes à 57 855.58 € et dépenses 55 651.53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Valide les propositions pour le budget primitif 2022 de l'assainissement

### **Questions diverses :**

Madame le Maire présente au conseil municipal les points suivants :

- Validation du tableau des permanences pour les élections présidentielles (2<sup>e</sup> tour)
- Cérémonie au monument au mort du 8 mai
- Prochaine réunion du conseil municipal le 14 juin 2022 à 19h00
- Repas du conseil municipal le 18 juin 2022 à 12h30 au restaurant la Truffade

Monsieur Jérôme PENE fait un point sur les travaux à l'ancienne salle polyvalente.

Monsieur Gérard BRUN, 2<sup>ème</sup> adjoint, propose de réunir la commission communication. Date retenue, le 19 avril 2022 à 9h30 à la mairie.

La séance est levée à 21h30

**Le Secrétaire,  
Madeleine CLERET**



**Le Maire,  
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**

